



L'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR)

Le réveil du dragon pour une agitation présidentielle

14 ans après la mise en extinction de l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR) qui permet le maintien du niveau de vie des fonctionnaires de l'état sur certains territoires ultramarins (La Réunion, Mayotte, Wallis et Futuna, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon), Le gouvernement installe un comité consultatif sur ses conséquences, les solutions de son remplacement et comment l'étendre à l'ensemble des départements ultramarins.

Nous partageons l'analyse du rapport des députés sur les conséquences de cette extinction avec un palier dégressif de l'ITR installant les futurs retraités dans la précarité au regard du coût de la vie, ainsi que l'arrêt de l'effet d'aubaine.

La FGF-FO a demandé au gouvernement de prouver sa volonté d'aboutir en suspendant immédiatement la baisse de l'ITR le temps de la négociation partagée par l'ensemble des participants du comité. Ce serait pour l'ensemble des personnels concernés, un gage de confiance.

Nous avons essuyé un refus des trois ministres représentés par la ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, le ministre des Outre-mer et le secrétaire d'État à la réforme des retraites.

Pour la FGF-FO, le rejet de cette demande jette le discrédit sur la volonté réelle d'aboutir, encore une promesse électorale qui n'engage personne.

Pendant ce temps, la situation des personnels concernés continue de se dégrader, ce qui est inacceptable pour notre organisation.

Force Ouvrière revendique pour tous les agents de tous les départements ultramarins des trois versants, une retraite décente avec un taux de remplacement adapté au coût de la vie ainsi que la suspension immédiate de la baisse de l'ITR.

Paris, le 18 mars 2022